

# Avis du Conseil scientifique de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche

## Séance du 24 septembre 2020 - SGGA

### **Demande de travaux : Désobstruction de la baume Traoucade – groupe spéléologique du MILCA**

Claude Braize et Claude Chautard, membres de l'équipe du MILCA sont invités à présenter leur demande de travaux ainsi que l'équipe spéléologique du MILCA, porteuse du projet.

Le projet vise à désobstruer une étroite galerie présente dans la baume Traoucade (propriété de la commune d'Issirac, sur commune du Garn), actuellement comblée par des argiles (remplissage) afin de vérifier l'existence probable d'une galerie plus vaste, possiblement connectée avec d'autres réseaux connus du secteur.

Les argiles ont fait l'objet d'une expertise de la DRAC Occitanie (P. Galand), dont les conclusions révèlent l'absence d'enjeu archéologique au niveau de la future zone de travaux de désobstruction. Nicolas Lateur (Paléontologue, Membre associé Aix Marseille Univ, CNRS, Minist. Culture, LAMPEA, Aix-en-Provence) et Bernard Gély (archéologue DRAC AURA) confirment et précisent cependant qu'en cas de découverte d'objets archéologiques dans le remplissage (ossements, industrie) le matériel devra être prioritairement laissé sur place avec prise de contact immédiate des agents de la DRAC et de la Réserve, pour que soit procédé à une mise en sécurité du matériel découvert.

Sur le plan environnemental, les agents du SGGA ont accompagné le MILCA dans la démarche d'évaluation des enjeux environnementaux et d'évaluation de l'impact des travaux, selon la grille validée par le CS, conformément à l'arrêté préfectoral relatif au sport de nature de 2016. Le site se trouve hors zone de quiétude de rapace (pas de ZQ non plus à proximité) et la cavité ne présente actuellement pas d'enjeu chiroptérologique. La cavité a régulièrement été prospectée depuis plusieurs années et à toutes les époques de l'année pour confirmer l'absence de colonies.

Les travaux visent à l'extraction de 5 à 7 m<sup>3</sup> d'argile, par l'emploi seul, d'outils manuels (pelle, piochon, seau, corde...). L'impact sonore peut être considéré comme négligeable. Les repas seront pris à l'extérieur et l'ensemble des déchets évacués. Le chantier fera l'objet de 6 à 7 sorties, impliquant au maximum les 7 personnes du groupe MILCA.

Afin de déposer son matériel, Le MILCA sollicite l'accès en véhicule à la place de retournement située à 15 min de marche de la cavité (piste de la baume d'Oullins) Cette piste est habituellement utilisée par les chasseurs et le gestionnaire. La piste est en bon état et pénètre de quelques centaines de mètres dans la réserve.

En septembre 2020, le gestionnaire a procédé à une évaluation de l'état de conservation de la cavité (protocole standardisé- indicateur du Plan de gestion de la RNN) afin de disposer d'un état initial (état des spéléothèmes, spéléogènes, impact anthropique...). Les inventaires biospéléologiques n'ont pas révélé d'enjeu particulier.

**Les membres du conseil scientifique, rendent un avis favorable au projet de désobstruction de la baume Traoucade et à l'accès en véhicule à la piste d'Oullins, au regard de l'intérêt scientifique du projet, en matière de compréhension du réseau karstique de ce secteur riche en cavités. Ce projet s'inscrit dans les objectifs d'amélioration des connaissances de la réserve naturelle nationale.**

Le conseil scientifique recommande à ce titre, une expertise d'un géokarstologue, spécialisé en sédimentologie pour étudier la coupe sédimentaire révélée par la désobstruction.

Le gestionnaire contactera un expert local pour organiser cette expertise en aval des travaux.

Le conseil scientifique souligne la démarche exemplaire dans laquelle s'inscrit le groupe spéléologique du MILCA, la rigueur et la transparence observée dans le portage du projet tant avec les services de la DRAC qu'avec le gestionnaire de la RNN.

Le porteur de projet s'engage à poursuivre en ce sens et précise qu'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est en cours de rédaction pour transmission à la DDT. Le gestionnaire rappelle que la demande de travaux, au titre de la Réserve, sera soumis au prochain comité consultatif de la RNN avant de faire l'objet d'une décision de la préfecture de l'Ardèche.